

## Twyfelfontein (Namibie)

No 1255

Nom officiel du bien tel que  
proposé par l'État partie : Twyfelfontein ou /Ui-//aes

Lieu : Cunene

### Brève description :

Twyfelfontein possède l'une des plus importantes concentrations de pétroglyphes sur roche en Afrique. Plus de deux mille figures individuelles sont répertoriées à ce jour. Ces pétroglyphes bien préservés sont gravés sur des roches de grès plates. Les images sont d'une grande variété et représentent des rhinocéros, des éléphants, des autruches, des empreintes de pas d'hommes et d'animaux, et surtout des girafes. Le bien comprend aussi six abris sous roche décorés de représentations humaines peintes à l'ocre rouge. Les vestiges matériels mis au jour dans deux parties du site, qui regroupent des objets en pierre, des perles en coquille d'œuf d'autruche et des pendentifs en schiste, ont été attribués à la fin de l'âge de la Pierre, ce qui suggère qu'une partie de cet art rupestre correspond à l'ultime apogée de la période des chasseurs-cueilleurs qui dominaient jusqu'alors, face à la rapide expansion du pastoralisme nomade.

### Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

## 1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 3 octobre 2002

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Date de réception par le  
Centre du patrimoine mondial : 30 janvier 2006

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur l'art rupestre.

### Littérature consultée (sélection):

Lewis Williams, J D & Dowson T, *Images of Power* 1989

Woodhouse B., *The Bushman Art of Southern Africa* 1979

Mission d'évaluation technique : 21-25 septembre 2006

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune

Date d'approbation de l'évaluation  
par l'ICOMOS : 21 janvier 2007

## 2. LE BIEN

### Description

Ces œuvres d'art rupestre se trouvent dans des collines de grès spectaculairement érodé et fragmenté, à 90 kilomètres à l'ouest environ de Khorixas, au cœur du Damaraland, qui s'étend entre l'Erongo et le pan (lac salé asséché) d'Etosha, au nord-ouest de la Namibie. Les roches sédimentaires et volcaniques sont disséminées et brisées le long des lignes de faille, et constituent les roches plates de grès de Etjo sur lesquelles se trouve l'art rupestre. Le long d'une des lignes de faille, un aquifère alimente la source qui a donné son nom au site et qui se jette dans la rivière Aba Huab, laquelle rejoint l'océan Atlantique. Twyfelfontein se trouve dans une zone de transition entre une région semi-désertique et la savane et reçoit moins de 150 mm de précipitations annuelles.

L'art rupestre est réparti en groupes épars, sur des roches situées au bas des pentes de l'escarpement. On a répertorié des peintures et des gravures sur 235 surfaces distinctes, sur lesquelles on a identifié 2 075 images.

Le bien proposé pour inscription comprend l'art rupestre et les vestiges archéologiques associés qui se trouvent sur un flanc rocheux faisant face à l'ouest et surplombé de hautes falaises de grès. La vaste zone tampon comprend les deux côtés de la vallée et une partie significative des collines avoisinantes. La zone principale et la zone tampon sont toutes deux situées dans la zone de conservation de Twyfelfontein Uibasen.

Le bien proposé pour inscription se compose de :

- *Pétroglyphes*
- *Peintures rupestres*
- *Sites archéologiques*

Ces éléments sont considérés séparément.

### Pétroglyphes

Ces images ont été produites suivant deux techniques distinctes : en frappant la roche avec une autre pierre plus dure ou un marteau et un burin, ou bien en l'égrissant ou en la polissant. Les images taillées vont du simple dessin de lignes et de pleins à des sujets beaucoup plus complexes. La plupart des sites témoignent d'une variété de techniques et de degrés de raffinement qui suggèrent des compositions qui se sont accumulées dans le temps. Contrairement à bon nombre de sites de peintures rupestres, il n'y a pas ici de superpositions d'images.

Les deux techniques principales sont considérées séparément, selon les sites où elles prédominent.

- Images gravées :

Le grès de Etjo est une roche extrêmement dure ; par conséquent, certaines gravures sont relativement peu profondes et ont l'air assez récentes. D'autres sont taillées plus en profondeur et présentent des bords érodés et une patine de surface.

Les exemples les plus élaborés ou les plus raffinés de gravures sont des représentations d'animaux utilisant un type d'ombrage : une gravure plus légère avec un contour profond et précis. Souvent, le cortex rocheux est laissé intact au milieu de la représentation de l'animal ou est légèrement réduit par polissage. Quantité de girafes ont été exécutées suivant cette technique. Leur tête est accentuée, de même que le poitrail et la croupe, d'une manière qu'on pourrait nommer « style de Twyfelfontein ». La technique de burinage a aussi été utilisée pour un type de gravure en faux-relief. Pour cela, la roche est évidée au centre de l'image et le contour du corps est laissé avec un arrondi.

Ces techniques raffinées de burinage ne représentent cependant qu'une petite proportion de l'ensemble des images. Des images géométriques plus simples semblent avoir été produites pendant toute la durée d'occupation du bien.

- Images polies :

Les exemples les plus raffinés d'images où le polissage est la technique principale sont rares. Ils comprennent des gravures naturalistes, comme le « Koudou dansant » créé par le polissage d'une zone délimitée par une forme aux contours simples.

Le frottement a aussi donné naissance à de nombreux exemples de dépressions en forme de cupule, des petits creux hémisphériques qui semblent avoir été produits en faisant tourner un galet doux contre la surface intérieure d'une dépression. La signification des cupules reste énigmatique, mais elles semblent indiquer certaines catégories d'espaces et de lieux.

Le frottement était aussi utilisé à côté d'images, pour adoucir les surfaces sans motifs décoratifs. Une roche a ainsi été polie très finement sur une surface de quatre mètres carrés. Ces zones pourraient indiquer l'emplacement de rituels associés aux images gravées.

L'une des caractéristiques évidentes des images est le choix apparemment délibéré de leur emplacement par rapport au terrain. Des gravures d'empreintes de pas humaines et animales figurent sur des pierres inaccessibles ou près des bords brisés des surfaces rocheuses. On trouve aussi un grand nombre de gravures et de peintures près de la source, ou « *fontein* ». Au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, elles sont plus disséminées, ce qui est un trait typique des sites de ce genre en Namibie.

L'analyse des images animales montre que les girafes en représentent 40 %, les rhinocéros 19 %, les zèbres 12 %, les oryx 8 %, les autruches 6 % et le bétail 5 %. Les oiseaux volants sont rares et les figures humaines ne constituent que 0,5 % de l'ensemble des sujets.

Selon l'interprétation qui en a été faite, les images d'animaux reflètent leur place dans les rituels, et non leur abondance dans la nature. On a aussi suggéré que les animaux représentés pourraient en fait illustrer la

transformation rituelle d'humains en animaux. Les autruches apparaissent par exemple en file indienne, les ailes déployées vers l'arrière avec une position de « bras dans le dos » qui imite une danse rituelle, et certaines girafes sont associées à des empreintes de pas humaines. L'exemple le plus célèbre est celui de l'« Homme Lion », un lion pourvu de cinq orteils à chaque griffe.

L'iconographie suggère que l'art rupestre était en rapport avec le système de croyance des chasseurs-cueilleurs qui dominèrent la région jusqu'à l'arrivée des peuples pastoraux aux environs de 1000 apr. J.-C. Il est possible qu'ils aient utilisé la zone autour de la source comme un centre rituel associé aux cérémonies invoquant la pluie, aux initiations et à d'autres rites. La tradition de l'art rupestre a persisté au-delà de l'arrivée des pasteurs, puisque certaines gravures représentent du bétail, qui a été introduit par les Damara.

Outre l'art rupestre dans la zone principale, on recense environ 500 autres images individuelles réparties sur huit sites dans la zone tampon. Celle-ci abrite quelques sites de gravure particulièrement importants. Ces derniers ne sont pas inclus dans la zone proposée pour inscription, car leur intégrité a été sévèrement affectée par la construction du *Twyfelfontein Country Lodge* (voir ci-après).

#### *Peintures rupestres*

Six abris sous roche conservent des images peintes. Contrairement aux sites de pétroglyphes, les figures humaines y sont majoritaires. Les peintures sont réalisées à l'ocre rouge. Les figures humaines sont représentées dans des positions variées, et notamment à quatre pattes, une posture classique dans les danses rituelles.

#### *Sites archéologiques*

Trois abris sous roche associés à de l'art rupestre ont fait l'objet de fouilles depuis 1968. Le site de Affenfelsen, célèbre pour ses figures peintes, a livré 19 000 objets en pierre - des outils - et des perles en coquille d'œuf d'autruche ; et une date de 3 450 BP, +/- 40 ans. Zwei Schneider, autre abri sous roche peint, présentait des objets similaires et une datation établie à 5 850 BP, +/-70 ans. Hasenbild est quant à lui daté de 370 BP, +/- 50 ans, ce qui suggère une utilisation très récente de la zone.

Aucune fouille n'a été menée près des sites de gravures. Certains d'entre eux présentent un trait frappant : des brisements semi-circulaires en pierre, souvent associés à des débris de quartz éparpillés.

#### *Histoire et développement*

Dans les années 1940, les terres de Twyfelfontein furent concédées sous licence à un colon. À l'époque, quelques Damara vivaient dans 32 huttes à proximité de la source. Les terres furent transférées pour un usage collectif aux agriculteurs Damara en 1964, sur recommandation de la Commission Odendaal, mais aucun fermier ne se manifesta pour les exploiter et elles restèrent à l'abandon pendant vingt ans. Après l'indépendance de la Namibie en 1990, les terres devinrent terres de l'État, sous l'égide du ministère des Terres, du Repeuplement et de la Réhabilitation.

Avant les années 1940, il n'y a que peu de preuves de l'utilisation de la zone par les Damara, et il est probable que ces bergers nomades ne la fréquentaient que de façon saisonnière, se rassemblant près de la source après les pluies. Toutefois, le pastoralisme nomade avait presque complètement disparu au cours des 100 années précédentes, suite à l'épidémie de *Rinderpest* de 1897 et aux politiques gouvernementales qui s'ensuivirent et qui encourageaient les gens à quitter ces terres.

Les interviews effectuées auprès des résidents locaux en 2004 n'ont pas permis de collecter de traces orales d'associations culturelles vivantes en rapport avec l'art rupestre, même si les sites d'art pariétal étaient considérés comme des lieux de puissance, et l'art rupestre comme l'œuvre des « ancêtres ». L'iconographie suggère qu'il faisait partie du système de croyance des chasseurs-cueilleurs, les San, qui vécurent dans la région jusqu'à leur déplacement partiel par les bergers Damara il y a environ 1 000 ans, puis par les colons européens ces 150 dernières années. Aucun San ne vit aujourd'hui dans cette région, bien que les croyances des San contemporains, qui vivent à 800 km dans la région nord-est de la Namibie, donnent une idée du sens des peintures et gravures rupestres de Twyfelfontein.

### 3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

#### *Intégrité et authenticité*

##### *Intégrité*

L'intégrité du bien est généralement intacte.

Selon la plupart des standards, Twyfelfontein se trouve dans un site isolé, dans un pays abritant moins de 2 millions d'habitants. Cela dit, le site attire actuellement quelque 40 000 visiteurs chaque année. Des autocars entiers de touristes, essentiellement venus d'Europe, y font étape car les tour-opérateurs ont trouvé commode de l'inclure dans leur itinéraire partant du désert de Namibie, et de la ville côtière de Swakopmund vers la célèbre réserve animalière du pan d'Etosha. Ce grand nombre de visiteurs risque d'affecter l'intégrité du bien.

Toutefois, le nombre de surfaces ornées d'art rupestre et ouvertes au public est limité et elles sont comprises dans des parcours de visites guidées, ce qui favorise le maintien de l'intégrité du bien.

La zone de conservation a autorisé en 1999/2000 la construction du *Twyfelfontein Country Lodge* sur le site de roches gravées de Seremonienplatz, dans la zone tampon. Ceci a gravement compromis l'intégrité des gravures rupestres à cet endroit.

##### *Authenticité*

Toutes les gravures et peintures rupestres de la zone principale sont sans aucun doute l'œuvre authentique des chasseurs-cueilleurs San qui vécurent dans la région longtemps avant l'arrivée des bergers Damara et des colons européens. Dans la zone tampon, feu E.R. Scherz réalisa dans les années 1960 une gravure rupestre pour en comparer le degré de patine avec celle des gravures San. Il

en a conservé un témoignage photographique, et il est assez évident, aujourd'hui encore, qu'il s'agit d'un ajout récent.

L'environnement de l'art rupestre de Twyfelfontein est aussi authentique, puisque à l'exception d'un petit panneau gravé qui a été déposé au musée national de Windhoek au début du XXe siècle, aucun panneau n'a été déplacé ou réorganisé.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond de façon appropriée aux conditions d'intégrité et d'authenticité.

#### *Analyse comparative*

Twyfelfontein fait partie d'un ensemble de sites identifiés en 1988 par le Projet d'art rupestre d'Afrique australe pour illustrer la diversité de l'art rupestre du sous-continent sur la Liste du patrimoine mondial. D'autres sites de cet ensemble ont déjà été inscrits, comme uKhahlamba/Parc du Drakensberg en Afrique du Sud, les monts Matobo au Zimbabwe, Tsodilo au Botswana, l'art rupestre de Chongoni au Malawi et les sites d'art rupestre de Kondoa en Tanzanie. Le paysage culturel de Mapungubwe en Afrique du Sud comprend aussi de l'art rupestre, mais il a été proposé essentiellement en fonction d'autres critères. Tous ces sites possèdent des peintures rupestres (avec quelques gravures à Mapungubwe et Tsodilo) qui sont en rapport avec les croyances spirituelles des chasseurs-cueilleurs San, des bergers Khoekhoe et des communautés agricoles indigènes.

L'ICOMOS considère que Twyfelfontein est unique par son grand nombre de gravures rupestres, leur haute qualité et leur diversité. Aucun des autres sites d'Afrique australe, qu'il s'agisse des sites des listes indicatives ou d'un de ceux qui sont déjà inscrits, ne peut rivaliser en nombre. Le territoire /Xam du nord de la province du Cap, en Afrique du Sud, inscrite sur la liste indicative en raison de son association avec le peuple San /Xam du XIXe siècle et sa tradition orale, possède un large éventail de gravures rupestres, mais elles sont de qualité variable et ne sont pas concentrées dans une zone relativement petite comme c'est le cas à Twyfelfontein. On connaît en Afrique du Sud des sites d'une diversité et d'une qualité similaire (par exemple Rooipoort près de Kimberley ou Kinderdam, près de Vryburg), mais ils n'ont pas été proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Au nord de l'équateur, il existe des sites de gravures rupestres exceptionnels, dans le Sahara, le Tadrart Acacus en Libye et le Tassili n'Ajjer en Algérie, qui pourraient surpasser ceux de Twyfelfontein par leur taille et leur impact, mais la qualité et la variété de Twyfelfontein demeurent significatives et distinctes.

Au-delà du continent africain, on constate une similitude de genre avec des gravures rupestres de sites tels que l'art rupestre de Alta en Norvège, les gravures rupestres de Tanum en Suède, les sites d'art rupestre préhistorique de la vallée de Côa au Portugal, les pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly au Kazakhstan, ainsi que les parcs nationaux Uluṛu-Kata Tjuṛa et Kakadu en Australie. Cependant, dans tous ces cas, la signification profonde du bien est liée aux communautés locales qui ont créé l'art, à

leur mode de vie, ainsi qu'à leurs manifestations superficielles.

L'ICOMOS considère que Twyfelfontein peut être qualifié d'exemple exceptionnel de remarquable concentration, dans une zone relativement restreinte, de gravures d'excellente qualité et de peintures rupestres de bonne qualité, témoignages des communautés de chasseurs-cueilleurs avant l'arrivée des populations pastorales.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie que l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial soit envisagée.

#### ***Justification de la valeur universelle exceptionnelle***

L'État partie considère que le bien témoigne d'une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Twyfelfontein possède la plus grande concentration de sites d'art rupestre de toute l'Afrique australe.
- Avec ses 2 000 gravures, le site est plus important que n'importe quel autre site d'art rupestre en Namibie.
- Les gravures sont exceptionnellement bien préservées et illustrent un vaste répertoire de sujets.
- Le bien représente l'ultime essor de l'art rituel, soumis à l'impact combiné du stress environnemental et de l'expansion rapide du pastoralisme nomade.
- Les gravures démontrent un positionnement délibéré dans le paysage et témoignent de l'intégration de la culture et de la nature.

#### ***Critères selon lesquels l'inscription est proposée***

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères iii et v.

**Critère iii :** L'État partie justifie ce critère en se basant sur la quantité de gravures, leur bon état de conservation et la diversité des sujets en rapport avec la tradition des chasseurs-cueilleurs.

L'ICOMOS considère que les gravures et les peintures rupestres de Twyfelfontein forment un ensemble cohérent, d'envergure et de qualité, témoignant des pratiques rituelles des communautés de chasseurs-cueilleurs dans cette région d'Afrique australe pendant au moins deux millénaires, et qu'elles peuvent justifier l'utilisation de ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

**Critère v :** L'État partie justifie l'utilisation de ce critère au motif que l'art rupestre est un excellent exemple de liens entre les pratiques rituelles et économiques. L'État partie affirme aussi que l'ensemble artistique est un témoignage éloquent de stratégie humaine mise en place dans des conditions de plus en plus hostiles, en raison de l'apparente

association sacrée de la zone à l'aquifère, qui illustre son rôle nourricier pour les communautés pendant plusieurs millénaires.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

#### **4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN**

##### *Impact du changement climatique*

Ce point n'est pas traité dans la proposition d'inscription. Le climat déjà chaud et sec ne porte pas préjudice aux gravures rupestres. Des intempéries violentes et imprévisibles pourraient avoir un impact négatif sur la géologie, mais c'est improbable. Les peintures rupestres sont bien plus vulnérables aux changements du climat, et tout particulièrement au vent.

##### *Préparation aux risques*

Ce point n'est pas traité.

##### *Développement*

Sans protection adéquate de la zone tampon, l'environnement du bien demeure vulnérable aux pressions de développement liées au tourisme.

##### *Environnement*

La qualité des roches sur lesquelles les images sont peintes est assez médiocre, et les peintures présentent une érosion importante due au vent.

##### *Tourisme*

Le grand nombre de visiteurs du bien et le fait qu'ils arrivent fréquemment en groupes nombreux sont un risque potentiel de dommages causés à l'art rupestre. Cependant, 75 % environ de l'art rupestre - 50 % du bien global, approximativement - est actuellement interdit aux visiteurs pour des raisons de conservation. Dans les zones ouvertes au public, un contrôle actif des visiteurs est actuellement pratiqué, grâce à des plates-formes d'observation et à des chemins établis pour faciliter une circulation à sens unique, ce qui maintient les zones vulnérables à l'abri du passage.

Depuis la préparation du dossier, d'autres changements ont été apportés, augmentant encore les possibilités de maintien de l'intégrité de la zone principale en dépit de l'ajout de nouvelles infrastructures. Les autorités chargées des routes de Namibie ont déclassé les derniers 500 m de la route menant au centre de visiteurs, afin de retirer un panneau routier intrusif. Une antenne satellite qui permettra au personnel de recevoir les réservations et de communiquer avec l'extérieur a été installée et sera camouflée au moyen d'une peinture adéquate, afin de la rendre invisible depuis les routes touristiques. Un centre d'interprétation bien conçu, avec des panneaux solaires pour l'alimentation électrique, des toilettes écologiques, un comptoir de rafraîchissement, des panneaux d'information et un magasin d'artisanat, a été construit en gabions de pierres naturelles et en matériaux recyclés. Il se fonde harmonieusement dans le paysage environnant.

Leur défi ne consiste pas à attirer plus de visiteurs, la capacité d'accueil du bien risquant d'être dépassée, mais plutôt à développer la capacité de gérer le nombre actuel de visiteurs et une hausse modeste. Cela peut être réalisé, comme le suggère le plan de gestion, par l'ouverture de nouvelles routes et par le suivi attentif de l'impact sur les routes existantes, mais nécessitera les conseils d'un conservateur d'art rupestre professionnel.

En outre, les guides touristiques doivent être formés, afin que leurs tâches varient. Ils pourraient être impliqués dans des projets de conservation et de documentation pour améliorer leur compréhension de l'art et/ou dans le recueil et l'analyse des schémas de comportement des visiteurs et de leur perception.

En dépit du travail positif réalisé à l'échelle locale, comme le notent le dossier et le plan de gestion, les liens formels avec les autorités touristiques nationales sont distendus et l'ICOMOS considère qu'il serait extrêmement bénéfique de les améliorer.

Par le passé, le ministère de l'Environnement et du Tourisme avait pour politique de promouvoir la faune et la flore plutôt que les sites du patrimoine culturel. Il est clair qu'un effort concerté de promotion conjointe du tourisme sur les sites du patrimoine culturel en collaboration avec le ministère de la Jeunesse, des Services nationaux, des Sports et de la Culture bénéficierait grandement de l'inscription d'un pôle d'intérêt culturel majeur comme Twyfelfontein sur la Liste du patrimoine mondial.

La publication d'un guide officiel du site est prévue.

Il existe un facteur négatif majeur qui affecte le bien : la construction du *Twyfelfontein Country Lodge* dans la zone tampon, qui comprend l'un des principaux sites d'art rupestre, Seremonienplatz. Les clients de l'établissement passent par une faille naturelle entre des roches de haute taille présentant de nombreuses gravures rupestres, ce qui perturbe sérieusement le sens du lieu d'art rupestre. La proposition d'inscription précise que la construction de ce pavillon était contraire au *National Heritage Act* et démontre la faiblesse des autorités locales face à l'essor économique du tourisme.

Il n'existe actuellement aucun plan officiel pour rediriger la circulation et créer une autre entrée pour le Lodge. Toutefois, la proposition d'inscription et le plan de gestion indiquent qu'un impact de cette ampleur ne sera plus autorisé à l'avenir sans une évaluation complète de l'impact environnemental. Le Lodge génère des revenus pour la zone de conservation et a une place majeure dans le Forum de gestion conjointe. D'ici une trentaine d'années, c'est-à-dire vers 2030, la propriété des parts du Lodge sera graduellement transférée à la zone de conservation. C'est le principal employeur de la population locale, avec un personnel de 80 personnes, et pour cette seule raison, il est important dans l'économie de la région.

L'ICOMOS recommande d'envisager sérieusement le changement de la voie d'accès au Lodge, afin de mieux conserver et gérer ce site d'art rupestre.

L'ICOMOS considère que les principaux risques pour le bien viennent du défaut d'application effective de la protection légale pour la zone tampon et recommande

d'accorder une attention toute particulière à la résolution de ce problème.

## 5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

### *Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon*

Les délimitations de la zone proposée pour inscription comprennent la majorité des principaux éléments d'art rupestre qui ont conservé leur intégrité. La zone tampon est suffisamment vaste pour permettre la protection de son environnement, mais elle a besoin d'une protection adaptée (cf. ci-après).

L'ICOMOS considère que les délimitations de la zone principale et de la zone tampon sont appropriées.

### *Droit de propriété*

La zone principale tout entière appartient à l'État de Namibie.

### *Protection*

#### *Protection légale*

La zone principale de l'art rupestre a été classée monument national en 1948 et elle est désormais protégée par le *National Heritage Act 2004*. Ceci offre une protection légale adéquate, qui sera prochainement encore renforcée une fois que le processus de déclaration de la zone principale et de la zone tampon comme zone de conservation en vertu de la section 54 du *National Heritage Act* sera achevé.

Les statuts de la zone de conservation ont été rédigés et approuvés par le Conseil du patrimoine national et ont fait l'objet d'un débat lors de la réunion du Forum de gestion conjointe du 18 octobre 2006. Après l'accord final, le document sera transmis au ministère de la Justice, et l'acceptation définitive est prévue pour le début de l'année 2007.

Un accord a été atteint avec le ministère des Mines, qui octroie en général des licences de prospection exclusives pour des parcelles de 1 000 hectares. Trois demandes ont été reçues récemment pour la zone de Twyfelfontein et ont été renvoyées pour autorisation au Conseil du patrimoine national. La zone tampon et la zone principale ont été retranchées des parcelles concessibles et ne peuvent donc pas faire l'objet de prospection. Il n'y a actuellement aucune activité minière dans la zone et l'exploitation la plus proche est une mine d'étain à environ 150 km au sud, qui est épuisée et désaffectée.

Deux gardes de sécurité ont été affectés au bien, l'un pour le parking et l'autre pour le centre d'information. En cas de violation du *National Heritage Act*, les faits seront signalés au responsable du site et passibles de sanctions.

En termes de taille, la zone tampon protège correctement la zone principale. Toutefois, il n'existe actuellement aucune mesure de protection dans la zone tampon pour contrôler le développement, protéger les sites archéologiques et réguler les activités environnementales. Ses frontières coïncident

avec l'ancienne réserve de Twyfelfontein, qui encercle complètement la zone principale et qui est presque vingt fois plus grande. La zone tampon et la zone principale composent à elles deux la zone de conservation qui verra prochainement le jour. Celle-ci sera située à l'intérieur de la zone de conservation de Twyfelfontein-Uibasen, encore plus vaste.

Les zones de conservation ont été établies après l'indépendance de la Namibie en 1990 pour permettre aux communautés et aux individus indigènes répertoriés d'utiliser les terres et d'en louer des parcelles à des tiers, en contrepartie d'un loyer redistribué ensuite entre les communautés répertoriées. Il est donc essentiel que les statuts établissant la zone de conservation en vertu de la *National Heritage Act* prévoient que le Conseil du patrimoine national apporte son assistance à la zone de conservation si l'authenticité et l'intégrité des valeurs des sites potentiels du patrimoine mondial sont menacées. Ceci pourrait être fait grâce à la mise sur pied d'un comité de gestion conjointe où siègeraient des représentants de la zone de conservation, du Conseil du patrimoine national, de l'Association des guides touristiques et des propriétaires du Lodge et des campements.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien proposé pour inscription sont appropriées mais recommande de porter une attention particulière à la mise en place et à l'application d'une protection pour la zone tampon. L'ICOMOS recommande également que la zone de conservation soit représentée au sein d'un Comité de gestion conjointe afin d'offrir une protection suffisante à la zone tampon (voir Gestion ci-après).

### **Conservation**

#### *Historique de la conservation*

Ces dernières années, des efforts concertés ont été faits pour donner au bien une gestion formelle et pour contrôler l'impact des visiteurs, avec la mise en place de mesures de conservation préventive. Les chemins ont été réparés ou déviés et des plates-formes d'observation ont été construites sur les sites vulnérables pour écarter les visiteurs d'un contact direct avec les lieux. Les guides sur le site sont maintenant correctement formés et le plan de gestion identifie des mesures de conservation préventives.

#### *État actuel de conservation*

L'état actuel de conservation du bien est correct.

#### *Mesures de conservation active*

Certaines des mesures de conservation proposées dans le dossier de proposition d'inscription et le plan de gestion sont en place et font l'objet d'un suivi.

Le Conseil du patrimoine national a sous-traité les mesures de conservation relatives à la maintenance des chemins, aux infrastructures pour les visiteurs, à la sécurité et à l'évacuation des déchets. Des plates-formes d'observation ont été construites à proximité de plusieurs panneaux gravés pour empêcher les visiteurs de marcher sur les gravures. Les plates-formes surélevées sont dans une certaine mesure intrusives, mais elles ont été conçues pour

se fondre dans les parois rocheuses et sont de toute façon nécessaires pour protéger les œuvres.

Les réparations entreprises en basse saison (janvier) en 2006 ont souligné l'efficacité de certaines interventions de conservation, mais ont aussi révélé des problèmes pour d'autres. Les plates-formes d'observation en hauteur fonctionnent très bien, tout comme les espaces ombragés prévus pour s'asseoir le long du parcours guidé. Comme les visites guidées sont limitées à des groupes de huit personnes à la fois, les participants doivent parfois attendre leur tour et apprécient vraiment l'ombre et les sièges. Certains chemins n'ont pas nécessité de réparation, mais ceux qui sont soumis à l'érosion sur des pentes instables ont dû subir un contrôle des dommages et seront surveillés en vue d'en identifier les causes majeures. Les encadrements métalliques soudés des marches de l'un des chemins ont connu des problèmes mineurs.

Les tâches de conservation spécifiquement liées à la documentation et à la surveillance des gravures et peintures rupestres n'ont pas encore bénéficié de la même attention que celles qui concernent les visiteurs et l'entretien journalier, mais elles constituent à ce stade une priorité à moyen terme. Elles devront être budgétées, pour ces deux aspects, par le Conseil du patrimoine national et le ministère (voir Gestion ci-après).

L'ICOMOS considère que l'état général de conservation du bien s'est amélioré ces dernières années, particulièrement en termes de gestion des visiteurs. L'ICOMOS considère qu'il convient d'accorder la priorité absolue à la documentation et au suivi régulier du bien, afin de s'assurer que son état de conservation continue de s'améliorer.

### **Gestion**

Le bien est directement géré par le Conseil du patrimoine national (*National Heritage Council* - NHC).

Un plan de gestion du bien a été élaboré et sa mise en œuvre a commencé en 2005. Le plan de gestion et la structure d'application étant relativement nouveaux, l'enthousiasme est grand. La hiérarchie décisionnelle commence par le ministère de la Jeunesse, des Services nationaux, des Sports et de la Culture, qui définit les budgets selon son plan stratégique annuel. Une subvention annuelle allouée au Conseil du patrimoine national permet de payer les salaires du personnel du siège et des sites satellites tels que Twyfelfontein. Le Conseil du patrimoine national prend les décisions politiques, la mise en œuvre en étant confiée au Directeur et à son personnel. Le responsable du site de Twyfelfontein, chargé également de deux autres sites, rend compte au siège du Conseil national du patrimoine à Windhoek. Les questions propres à Twyfelfontein et à la zone environnante sont discutées dans le cadre d'un Forum de gestion conjointe. Les guides touristiques dépendent de la zone de conservation, tandis que le personnel engagé pour l'entretien est sous l'autorité du responsable du site.

Tous les guides touristiques actuels sont des Damara, comme la plupart des membres de la communauté de la zone de conservation. Aucun porte-parole de la communauté San de Namibie ne figure parmi les protagonistes de la procédure de proposition d'inscription,

bien que le Groupe de travail pour les minorités indigènes d'Afrique australe (WIMSA) ait été informé de la proposition d'inscription. Les San ne bénéficieront donc pas directement du développement de Twyfelfontein. L'ICOMOS suggère qu'il conviendrait d'envisager des moyens permettant une participation San au site (même s'ils vivent actuellement loin de cette région).

*Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation :*

Le Conseil du patrimoine national nomme le responsable du site et paie son salaire. Le Conseil du patrimoine national perçoit un revenu brut de 1 million de dollars namibiens (160 000 dollars américains) par an environ, grâce aux visiteurs du site de Twyfelfontein. Les deux guichetiers sont payés sur ces recettes provenant des visiteurs, tout comme les prestataires de service de maintenance et de sécurité. Les guides touristiques, qui doivent être membres de l'Association des guides touristiques de Twyfelfontein, sont employés sous contrat par la zone de conservation et perçoivent 35 % des droits d'entrée des visiteurs. Ces sommes sont réparties entre 25 guides environ, en fonction de leurs heures de travail.

À l'heure actuelle, aucun des membres locaux du Forum de gestion conjointe ou de la zone de conservation n'a d'expérience dans la gestion de sites patrimoniaux. L'ICOMOS recommande que sur le court et moyen terme, des professionnels de la gestion du patrimoine et des archéologues soient impliqués dans la planification et la prise de décision.

Une des raisons qui expliquent la lente mise en place de la conservation est la pénurie générale de personnel suffisamment qualifié en Namibie. Il est entendu que l'un des objectifs est d'établir un cursus diplômant pour les responsables de sites patrimoniaux dans les départements d'histoire et de géographie de l'université de Namibie. Sur le court terme, l'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable d'envisager la formation sur le site avec des prestataires spécialisés qui enseigneraient des techniques d'enregistrement et des méthodes de suivi aux guides touristiques, qui pourraient ainsi contribuer à la documentation et au suivi pendant les mois creux.

Il serait évidemment aussi souhaitable de nommer un responsable de la conservation de l'art rupestre sur le site, lequel pourrait être chargé de la conservation, de la documentation et du suivi sur d'autres sites d'art rupestre dans la région.

L'ICOMOS félicite l'État partie pour le plan de gestion.

L'ICOMOS considère qu'il faudrait envisager de mettre sur pied un Comité conjoint avec la Réserve ; d'impliquer des professionnels de la gestion du patrimoine et des archéologues dans la prise de décision ; de nommer un spécialiste de l'art rupestre qui pourrait avoir un rôle de surveillance sur ce site et sur d'autres sites similaires de la région ; et de trouver des moyens de permettre la participation San dans le bien.

## 6. SUIVI

Tous les sites d'art rupestre ont été répertoriés et un inventaire a été établi, avec la documentation de base reliée à un système GIS.

L'ICOMOS comprend que la documentation et le suivi des gravures et des peintures rupestres en cours ne sont qu'une priorité à moyen terme à ce stade. L'ICOMOS considère cependant qu'il faudrait prêter plus d'attention à ces processus.

L'ICOMOS considère que, bien que la documentation de base du bien soit appropriée, les mesures de suivi du bien devraient être améliorées pour assurer la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle du bien et le maintien de son authenticité et de son intégrité.

## 7. CONCLUSIONS

### *Recommandations concernant l'inscription*

L'ICOMOS recommande que Twyfelfontein ou /Ui-//aes, Namibie, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v*.

**Critère iii :** Les gravures et peintures rupestres de Twyfelfontein forment un vaste ensemble cohérent et de haute qualité qui témoigne des pratiques rituelles relatives aux communautés de chasseurs-cueilleurs dans cette région de l'Afrique australe pendant au moins deux millénaires.

**Critère v :** L'art rupestre reflète les liens entre les pratiques rituelles et économiques dans l'apparente association sacrée de la terre adjacente à l'aquifère comme reflet de son rôle dans les communautés qu'elle a nourries pendant plusieurs millénaires.

*Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée :*

Les gravures et peintures rupestres de Twyfelfontein ont une valeur universelle exceptionnelle.

L'art rupestre :

- forme un vaste ensemble cohérent et de haute qualité qui témoigne des pratiques rituelles relatives aux communautés de chasseurs-cueilleurs dans cette région de l'Afrique australe pendant au moins deux millénaires ; et
- est un reflet éloquent des liens entre les pratiques rituelles et économiques des chasseurs-cueilleurs, pour lesquels des sources d'eau capables de pourvoir à leurs besoins à certaines saisons étaient précieuses.

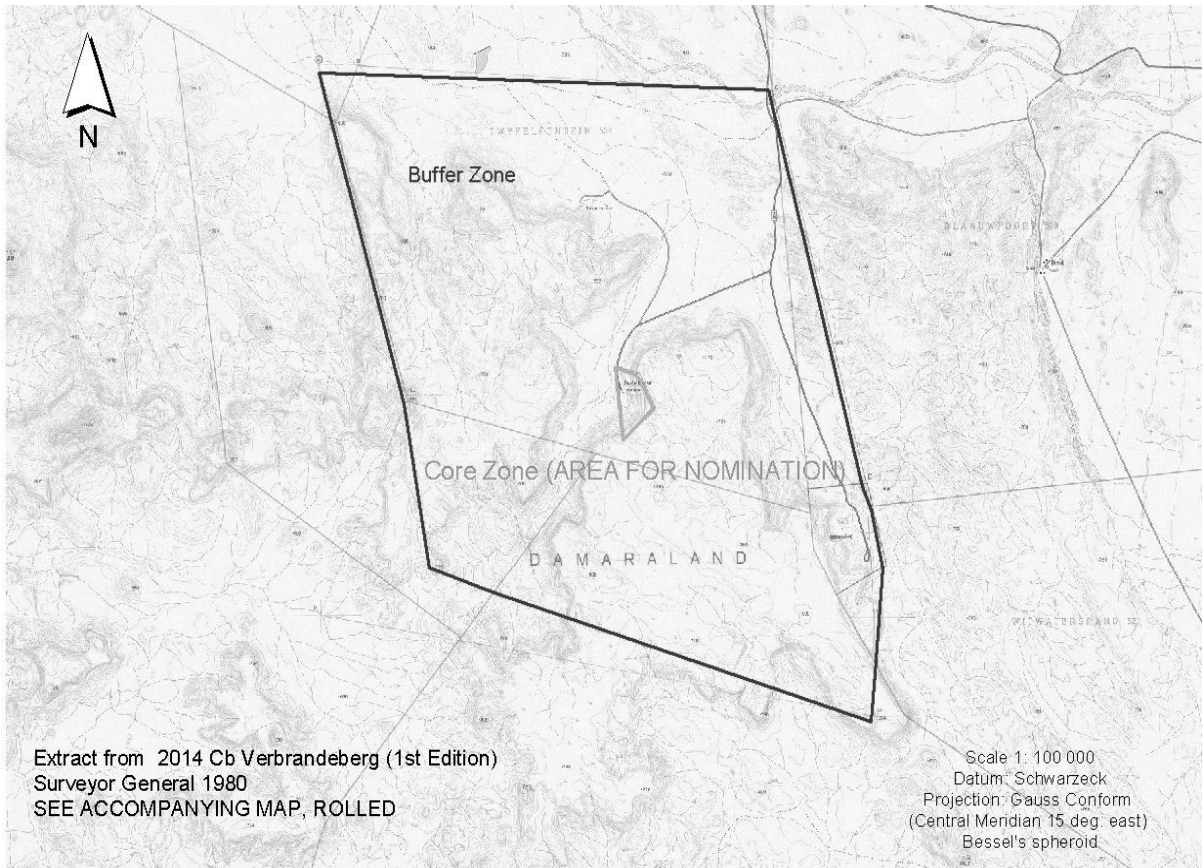
L'ICOMOS recommande à l'État partie de considérer les points suivants :

- Fournir une protection appropriée à la zone tampon.
- Établir un Comité de gestion conjointe pour la zone de conservation, avec des représentants de la zone de conservation, du Conseil du

patrimoine national, de l'Association des guides touristiques et des propriétaires du Lodge et des campements.

- Donner la haute priorité au suivi et à la documentation en tant que moyens de préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien.
- Envisager de nommer sur le site un spécialiste de l'art rupestre qui pourrait avoir un rôle de suivi sur place et dans d'autres sites similaires de la région.
- Explorer des voies pour permettre la participation San au bien.
- Envisager sérieusement de changer l'entrée du *Twyfelfontein Country Lodge* afin de mieux conserver et gérer le site d'art rupestre situé à proximité.





**Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription**



**Antilope gravée avec ombrage**



**Lion, girafe et autres animaux**



**Koudou dansant**



**Zwei Schneider**